



DIRECTION

ARRETE DU PRESIDENT

Aix-en-Provence, le 26 août 2020

Arrêté instituant la Commission Départementale chargée du recensement et du dépouillement

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pris en application de l'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux Conseils d'administration des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône – 15, boulevard de la Grande Thumine – CS 10439 – 13098 AIX EN PROVENCE, une Commission Départementale chargée des opérations de recensement et de dépouillement des votes lors du renouvellement des membres du Conseil d'Administration du.

ARTICLE 2 : La Commission Départementale est présidée par Madame Sakina LARBI, Directrice Générale des Services du CDG 13, en qualité de représentante de Monsieur Georges CRISTIANI, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône.

La Commission Départementale est composée de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants :

Membres titulaires
Monsieur Bernard DESTROST, Maire de Cuges les Pins
Madame Hélène GENTE CEAGLIO, Maire de Mallemort en Provence
Monsieur Lionel TARDIF, 1 ^{er} Adjoint Mairie de Lançon Provence
Monsieur Pascal MONTECOT, Président du CCAS de Pelissanne
Monsieur Philippe GINOUX, Président du S.I. du Canal des Alpines Septentrionales
Daniel ZERVUDACKI, Directeur Adjoint du CDG 13
Céline CLOAREC, Directrice Adjointe du CDG 13

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

Membres suppléants

Monsieur André BERTERO, Maire d'A

ID : 013-281300038-20200826-20_224-AI

Monsieur Jacky GERARD, Maire de Saint Cannat

Monsieur Georges ROSSO, Maire du Rove

Monsieur Michel RUIZ, Président du CCAS de Gréasque

Monsieur Didier KHELFA, Président du S.M. de Gestion Intégrée,
Prospective et Restauration de l'Étang de Berre (GIPREB)

François DI MARTINO, Responsable du Pôle Ressources du CDG 13

Noura GHARBI, Gestionnaire Administrative et Juridique du CDG 13

ARTICLE 3 : La Commission se réunira en formation de recensement et de dépouillement des votes **le 28 octobre 2020**.

ARTICLE 4 : La Commission Départementale est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statue sur les réclamations relatives à la liste électorale.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Le Président,
Georges CRISTIANI



Le Président,

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.